



**FACULTÉ DES SCIENCES
MONTPELLIER**

CONSEIL
SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2017 - N° 282 -



Présidé par Monsieur Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Procès-verbal approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 7 février 2018

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A - S1 : PROFESSEURS

Agnès FICHARD-CARROLL
Pascale GALL-BORRUT
Michelle JOAB
Joulia LARIONOVA
Emmanuel LE CLEZIO
Maurizio NOBILI
Valérie ROLLAND
Michel VIGNES

Présent(e)	Représenté(e) par
	Valérie ROLLAND
X	
	Michel VIGNES
X	
X	

Collège A - S2 : PERSONNELS ASSIMILÉS AUX PROFESSEURS

Martin IN
Georges LUTFALLA

X	

Collège B - S3 : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Geneviève DEGOLS
Anna-Sophie FISTON-LAVIER
Sèverine BERARD
Frédéric LEMOIGNO
Vanessa LLERAS
Alban MANCHERON
Férial TERKI
Constantin VERNICOS

X (Départ 9h30)	Frédéric LEMOIGNO
	Georges BOUBY
X	
X	
X	
X (arrivée 9h45)	

Collège B - S4 : PROFESSEURS ASSIMILÉS AUX ENSEIGNANTS CHARGÉS DE RECHERCHE, CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT

Camille MARTINAND-MARI
Matthieu ROUSSET

	Alban MANCHERON
X	

Collège C: USAGERS

Timothée **MARTINOD**

Pierre **GANAULT**

Jonathan **LEPINE**

Tony **RUBIO**

Maurizio **TOFT**

Roy **CHAYEB**

Présent(e)	Représenté(e) par

Collège D : Personnels IATOSS

Georges **BOUBY**

Dalila **HAMMAR**

Christine **LAROUÏ**

Thierry **VINDOLET**

X	
X	

Personnalités extérieures

Christelle **JOURNET**
(Conseil Économique et Social)

Françoise **BONS**
(Région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées)

Michaël **DELAFOSSÉ**
(Conseil Départemental de l'Hérault)

Chantal **MARION**
(Montpellier Agglomération)

Eric **JALLAS**
(CRCI - Occitanie)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
	Jean-Pierre PECOUL
	Matthieu ROUSSET

Personnalités extérieures à titre personnel

Isabel **DURAO-CABECA**

Jean-Pierre **PECOUL**

Jean-Pierre **VIGOUROUX**

	Vanessa LLERAS
	Valérie ROLLAND

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 37
En début de séance, 20 membres présents ou représentés

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.)

Invités permanents présents :

- Directeur (trice)s adjoint(e)s

Thierry **BRETAGNON**
Geneviève **DEGOLS**
Frédéric **LEMOIGNO**
Valérie **ROLLAND**

- Directeurs Département d'enseignement

Christophe **DONY** (Informatique)
Jean-Sébastien **FILHOL** (Chimie)
Florence **ROUESSAC** (Chimie)

- Directeurs des Services d'Appui à la Pédagogie

Thierry **BRETAGNON** (CMI-Figure)
Nicolas **SABY** (DEScIRE)

- Chefs de service

Béatrice **GOUJON** (Responsable administratif adjointe)
Béatrice **BOYER** (Communication)

- Invités exceptionnels

Coraline **MONTARIOL** (association ABM)

- Secrétaire de séance

Sandra **GAUCERAND** (Assistante de Direction)

Le **mercredi 13 décembre 2017**, à 9 heures 20, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le vendredi 8 décembre 2017, se sont réunis sous la Présidence de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, salle des Actes, bâtiment 7 du campus Triolet.

M. HOFFMANN procède au rappel de l'ordre du jour :

1. *Introduction,*
2. *Approbation de PV - Conseil extraordinaire du 1er décembre 2017 -,*
3. *Vote de subventions et conventions,*
4. *Vote de la lettre de cadrage budgétaire 2018,*
5. *Campagne d'emplois 2018 BIATSS,*
6. *Point sur la pédagogie,*
7. *Questions diverses.*

M. HOFFMANN s'enquiert d'un éventuel complément à l'ordre du jour.

M. HOFFMANN informe que **M. VERNICOS** lui a fait part de son souhait d'aborder les points suivants :

- Point d'information sur le calendrier des attendus - réunions ayant déjà eu lieu, réunions à venir, remontées par qui, comment ? -.
- Point d'information sur le calendrier des remontées au Rectorat sur les capacités d'accueil et modalités de vote au sein de notre composante.
- Point sur la réduction à 42h des modules de L1.

M. HOFFMANN indique qu'il répondra à l'ensemble de ces questions dans le point 6- Point sur la Pédagogie.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** suggère de passer au premier point de ce Conseil de Faculté.

1. INTRODUCTION

a- **Actualités**

M. HOFFMANN invite l'assemblée à participer au goûter de Noël organisé par la Faculté des Sciences le mardi 19 décembre prochain à 15h. Celui-ci aura lieu en salle 20d au bâtiment 20.

b- **Renouvellement du Conseil de la Faculté des Sciences**

M. HOFFMANN annonce que la dernière séance de ce Conseil élu est prévue au mois de février car le renouvellement des membres de cette assemblée est prévu le 27 mars 2018.

M. HOFFMANN précise que les composantes de l'Université de Montpellier :

- *concernées par un renouvellement complet sont:*
 - U.F.R Droit et Science Politique,
 - U.F.R des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives,
 - U.F.R des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques,
 - U.F.R d'Économie,
 - U.F.R Odontologie,
 - U.F.R de Médecine,
 - U.F.R Sciences,
 - IUT de Montpellier-Sète
- *concernées par un renouvellement partiel sont :*
 - Institut de Préparation à l'Administration Générale (collèges IATS et USAGERS uniquement),
 - Institut d'Administration des Entreprises (collège USAGERS uniquement),
 - Institut Universitaire de Technologie de Béziers (collège USAGERS uniquement).

c- Prochain Conseil - mercredi 10 janvier 2017 -

M. HOFFMANN indique à l'assemblée que la prochaine séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier interviendra le mercredi 10 janvier 2017, à 8 h 45- Salle des Actes du campus Triolet -.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Introduction,
2. Approbation du PV n° 281 et 282,
3. Vie du Campus : vote de domiciliations,
4. Vote de conventions,
5. Projets pédagogiques 2018 - 1ère vague,
6. Point Pédagogie - Discussion des capacités d'accueil,
7. Points divers.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU - CONSEIL EXTRAORDINAIRE DU 1ER DÉCEMBRE 2017 -

Suite à un problème technique, le compte rendu n'apparaissant pas sur l'ENT du Conseil, **M. HOFFMANN** suggère de voter ce document lors de la prochaine séance du 10 janvier 2018.

M. BOUBY souhaiterait s'exprimer.

M. HOFFMANN lui cède la parole.

M. BOUBY demande à l'assemblée de bien vouloir l'excuser de son comportement lors de la séance du conseil extraordinaire du 1^{er} décembre 2017. Il pense notamment à l'enseignant qui a été sujet de son énervement alors que son mouvement d'humeur n'était pas ciblé sur lui mais sur autre chose.

M. BOUBY espère que l'Assemblée l'excusera car il convient avoir eu une attitude inadmissible. Celle-ci a pu choquer certaines personnes, surtout la personne évoquée précédemment.

M. BOUBY insiste : son humeur n'était pas ciblée envers cette personne qui s'investit énormément dans la vie de la Composante et de l'Université et dont il admire l'investissement. Ses propos étaient destinés à défendre cet investissement et à pouvoir exercer nos missions de manière convenable.

M. HOFFMANN remercie **M. BOUBY** pour ses excuses ... qu'il apprécie.

3. VOTE DE SUBVENTIONS ET CONVENTIONS

M. HOFFMANN souligne que l'assemblée doit procéder au vote d'un certain nombre de subventions et de conventions.

a- Subventions

- **Association Biologie de Montpellier - ABM -**

M. HOFFMANN invite **Mme MONTARION**, Présidente de l'Association ABM à présenter le projet.

Mme MONTARIOL explique que l'association ABM porte le projet AFNEUS. Celui-ci est relatif à un week-end de formation dans le cadre du réseau national des étudiants, ayant pour vocation la formation et la gestion d'un conseil d'administration à l'échelle nationale de ce réseau.

M. MONTARIOL indique que les week-ends de formation ont pour vocation de proposer en présentiel des modules spécifiquement adaptés au contexte d'une association. Les formateurs se déplacent ainsi au sein de l'association pour la former. C'est aussi un temps de tutorat des bénévoles en formation diplômante, de consulting sur des problématiques spécifiques et d'audit de l'association par des experts.

Mme MONTARIOL précise que 80 personnes ont participé à ce week-end. La subvention attribuée par la Faculté permettra de financer le lieu d'accueil.

Mme MONTARIOL déplore qu'il n'y ait de représentants étudiants présents ou représentés à ce Conseil.

Mme LLERAS demande plus de précisions sur les formations proposées lors de ce week-end.

Mme MONTARIOL répond que celles-ci étaient relatives à l'édition et à la médiation scientifique, à la connaissance des institutions de l'université et des Facultés, à la manière d'accueillir les nouveaux étudiants engagés.

M. BOUBY votera contre. Sa position ne concerne pas ce week-end mais le comportement politique de la Fédération des Associations Générales Étudiantes envers le LMD et la mise en place du Plan Étudiants.

M. BOUBY rappelle que Sud Éducation lutte contre le LMD ainsi que l'instauration du Plan Étudiants. De ce fait, l'organisation syndicale votera contre cette demande de subvention.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** suggère de passer au vote de la subvention pour l'association Biologie de Montpellier (ABM) - montant de 300 € (trois cent euros).

Votants : 20 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 2

Favorable : 18

La subvention pour l'association Biologie de Montpellier (ABM) - montant de 300 € (trois cent euros) recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

○ **Association Env'agrotech**

M. HOFFMANN excuse les étudiants qui n'ont pu assister à cette séance en raison de leurs partiels.

M. HOFFMANN présente donc le projet porté par Env'agrotech. Ce dernier est relatif à l'organisation d'un séminaire intitulé « *Séminaire H2O'rizon* » qui interviendra fin janvier 2018 sur le Campus Triolet. Celui-ci porte sur les ressources aquatiques.

M. HOFFMANN ajoute que l'évènement se déroulera sur une journée entière au niveau d'un site regroupant des étudiants et qui sera facilement accessible, à la manière d'un colloque scientifique. Il y aura plusieurs stands où les intervenants présenteront leurs projets respectifs, deux conférences ainsi que des ateliers/débats.

M. HOFFMANN indique que la demande de subvention s'élève à 500€. Toutefois, il propose, si le Conseil l'accepte d'allouer 300€ comme cela est la coutume à la Faculté des Sciences.

En l'absence de remarque, **M. HOFFMANN** suggère de procéder au vote de la demande de subvention pour l'association Env'Agrotech - montant de 300 € (trois cent euros).

Votants : 20 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 20

La demande de subvention pour l'association Env'Agrotech - montant de 300 € (trois cent euros) recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour le vote de ces deux demandes de subventions.

b- Conventions

o *Convention avec le CIRAD*

M. HOFFMANN informe qu'il s'agit d'un vote de principe car la convention doit être validée par la Direction des Ressources Humaines de l'Université de Montpellier.

M. HOFFMANN explique que cette convention concerne la réalisation de prestations d'enseignements, par des intervenants (chercheurs) du CIRAD, dans le cadre de certaines Unités d'Enseignements de notre UFR.

M. HOFFMANN rappelle que ces derniers n'ont pas le droit de percevoir des heures. De ce fait, un reversement au CIRAD sera réalisé.

M. HOFFMANN insiste : il s'agit aujourd'hui d'un vote de principe.

M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle souhaite avoir un complément d'informations ou si elle a des remarques à formuler.

En l'absence d'observations, **M. HOFFMANN** suggère de procéder au vote de principe de la convention entre le Centre de Coopération Internationale de Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), l'Université de Montpellier et la Faculté des Sciences de Montpellier.

Votants : 20 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 2

Défavorable : 0

Favorable : 18

La convention entre le Centre de Coopération Internationale de Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), l'Université de Montpellier et la Faculté des Sciences de Montpellier recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

o *Convention de partenariat pédagogique avec l'Ecole des Mines d'Alès*

M. HOFFMANN précise que cette convention permet la création d'un parcours bi diplômant pour les étudiants de l'EMA et ceux inscrits en Master Sciences de l'Eau pour les parcours «Hydrologie, Risque, Environnement », « Hydrologie Quantitative et Qualitative» et « Contaminants Eau Santé ».

M. HOFFMANN ajoute que ce texte a été écrit en fonction des retours de l'EMA sur le même principe que la convention Sciences Numériques pour la Santé. Cette dernière ne passera pas aujourd'hui en Conseil car l'IMT souhaite y apporter des modifications.

En l'absence de remarque, **M. HOFFMANN** fait procéder au vote de la convention entre l'Université de Montpellier agissant pour la Faculté de Pharmacie et pour la Faculté des Sciences de Montpellier et l'Écoles des Mines d'Alès.

Votants : 20 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 1

Défavorable : 0

Favorable : 19

La convention entre l'Université de Montpellier agissant pour la Faculté de Pharmacie et pour la Faculté des Sciences de Montpellier et l'École des Mines d'Alès recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

o *Convention inter partenariale entre le Lycée Général Pierre de Fermat Toulouse, l'Université Toulouse III - Paul Sabatier, l'Université de Montpellier et l'association Maths en scène.*

M. HOFFMANN indique qu'il s'agit d'une convention inter partenariale entre le Lycée Général Pierre de Fermat Toulouse, l'Université Toulouse III - Paul Sabatier, l'Université de Montpellier et l'association « *Maths en scène* » dans le cadre de l'opération collaborative de CSTI intitulée Diffusion de la culture mathématique en Occitanie Méditerranée Pyrénées.

M. HOFFMANN précise que cette convention a été transmise par le Service d'Appui à la Pédagogie DESCIRE.

M. HOFFMANN demande à **M. SABY** s'il souhaite apporter un complément d'informations.

M. SABY informe l'assemblée que ce texte concerne les actions de communication et de diffusion de l'IREM ainsi que de l'association. Celles-ci se dérouleront sur le campus Triolet.

En l'absence de questions de la part de l'assemblée, **M. HOFFMANN** passe au vote de la convention inter partenariale entre le Lycée Général Pierre de Fermat Toulouse, l'Université Toulouse III - Paul Sabatier, l'Université de Montpellier et l'association Maths en scène.

Votants : 20 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 20

La convention inter partenariale entre le Lycée Général Pierre de Fermat Toulouse, l'Université Toulouse III - Paul Sabatier, l'Université de Montpellier, et l'association Maths en scène recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

- **2 conventions de mise à disposition de locaux entre la Faculté des Sciences de Montpellier et l'Association des Personnels Université de Montpellier (APUM), et le Centre national de la recherche scientifique - Délégation Languedoc-Roussillon.**

M. HOFFMANN informe que le Conseil est invité à se prononcer sur deux conventions de mise à disposition de locaux auprès de l'Association des personnels de l'UM pour des ateliers de peinture - ce prêt est à titre gracieux -, et du CNRS pour la formation Biocampus - ce prêt est à titre payant -.

M. HOFFMANN invite l'assemblée à procéder au vote des conventions de mise à disposition de locaux entre :

- la Faculté des Sciences de Montpellier et l'Association des Personnels Université de Montpellier (APUM),

- la Faculté des Sciences de Montpellier et le Centre national de la recherche scientifique - Délégation Languedoc-Roussillon (CNRS) - Formation Biocampus -.

Votants : 20 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 20

Les conventions de mise à disposition de locaux susmentionnées recueillent un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

- **Convention de partenariat avec l'École Normale Supérieure de Lyon**

M. HOFFMANN indique que cette convention a été transmise par le Service d'Appui à la Pédagogie DESCIRE et qu'elle est relative à un projet de recherche.

M. HOFFMANN regrette de ne pouvoir apporter plus d'informations sur ce document et demande à **M. SABY** s'il peut compléter.

M. SABY ne peut donner plus de renseignements que ceux indiqués par **M. HOFFMANN**.

M. HOFFMANN rappelle que l'ensemble des documents présentés lors de cette séance sont disponibles sur l'ENT du Conseil.

M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle a des remarques ou des questions relatives à cette convention.

En l'absence de remarque, **M. HOFFMANN** propose de passer au vote de la convention de partenariat entre l'École Normale Supérieure de Lyon (ENS de Lyon) et l'Université de Montpellier agissant pour l'Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques de Montpellier (IREM - Faculté des Sciences de Montpellier).

Votants : 20 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 20

La convention de partenariat entre l'École Normale Supérieure de Lyon (ENS de Lyon) et l'Université de Montpellier agissant pour l'Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques de Montpellier (IREM) recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

○ **Convention Internationale avec l'USTH Hanoï**

M. HOFFMANN précise que cette convention concerne les Masters WEO et biotechnologie médicale - Biotechnologie végétale - Pharmacologie. Il s'agit d'un renouvellement de convention.

M. HOFFMANN ajoute que les enseignements sont réalisés à Hanoï au Vietnam.

En l'absence de remarques, **M. HOFFMANN** suggère de procéder au vote de la convention bilatérale d'application relative à la délivrance de diplômes nationaux de Masters en partenariat international entre l'Université de Sciences et Technologies de Hanoï (Vietnam) (USTH) et l'Université de Montpellier.

Votants : 20 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 20

La convention bilatérale d'application relative à la délivrance de diplômes nationaux de Masters en partenariat international entre l'Université de Sciences et Technologies de Hanoï (Vietnam) (USTH) et l'Université de Montpellier recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour le vote de l'ensemble de ces conventions et suggère de passer au point suivant.

4. VOTE DE LA LETTRE DE CADRAGE BUDGÉTAIRE 2018

M. HOFFMANN indique que le vote de la lettre de cadrage budgétaire 2018 sera réalisé lors de la prochaine séance du Conseil d'UFR et propose de passer au point suivant.

5. CAMPAGNE D'EMPLOIS 2018 BIATSS

M. HOFFMANN rappelle que les documents sont mis à disposition de l'assemblée sur l'ENT du Conseil.

M. HOFFMANN note que trois postes proposés par la Faculté des Science ont été publiés :

- 1 poste de Technicien,
- 1 poste d'ADJAENES,
- 1 poste d'IGE.

M. HOFFMANN signale que les postes BIATSS remontés à la Direction des Ressources Humaines de l'Université de Montpellier n'étaient pas présentés en Conseil d'UFR. Toutefois, il tient à ce que le Conseil soit informé de ce qui a été transmis auprès des services centraux.

M. BOUBYs interroge : « *S'agit-il de demandes de création de postes ?* »

M. HOFFMANN répond négativement. Il est question de modifier un poste de technicien. Ce dernier était en en BAP J, la composante souhaite le faire passer en BAP A.

M. BOUBY prend note de ce changement de BAP et s'étonne que ce poste passe par une mise au concours.

M. HOFFMANN regrette que **M. GUEVELLOU** soit absent aujourd'hui. Suivant ce dossier, il aurait pu apporter un complément d'informations à **M. BOUBY**.

M. BOUBY explique qu'il existe une procédure relative au changement de BAP.

M. VINDOLET précise qu'il s'agit d'un départ à la retraite. La personne est en catégorie C et le Département d'enseignement demande que parallèlement soit déclaré un poste en catégorie B et placé en BAP A, Technicien en Sciences du Vivant, de la Terre et de l'Environnement - A4D5, Technicien(ne) en environnements géo-naturels et anthropisés -.

Selon **M. VINDOLET**, il convient d'être vigilant sur les profils. Ceux-ci ne doivent ni être trop complexes, ni trop détaillés. En effet, un Président de jury peut en refuser un, s'avérant trop compliqué au regard de la branche d'activité professionnelle. Cela est déjà arrivé dans le passé.

M. HOFFMANN tient compte de cette remarque.

M. VINDOLET ajoute que la description doit cependant correspondre à la réalité et au besoin du laboratoire.

Pour **Mme LARIONOVA**, les profils doivent être très généralistes.

Mme LARIONOVA demande s'il s'agit d'un concours externe ou interne.

M. HOFFMANN lui répond que c'est un concours interne.

M. BOUBYs'interroge : « Y a-t-il eu des postes gelés ? »

M. HOFFMANN précise qu'il n'y a pas, à sa connaissance, de postes gelés.

Mme LARIONOVA explique que ceux mis au concours de l'ensemble des composantes de l'Université de Montpellier sont placés dans un « *pot commun* » de l'Etablissement. Le lauréat du concours choisira le poste sur lequel il souhaite travailler.

Mme LARIONOVA souligne que cela concerne uniquement la BAP J.

M. HOFFMANN indique qu'il s'agit d'un point d'information : les postes ne seront pas votés en Conseil d'UFR.

6. POINT SUR LA PÉDAGOGIE

M. HOFFMANN se réjouit de l'arrivée de **M. VERNICOS** qui lui avait fait part de plusieurs questions diverses en lien avec la pédagogie. Il va répondre à ces dernières dans le cadre de ce point.

M. HOFFMANN signale que le diaporama projeté à l'assemblée a été construit autour du Plan Étudiants, dans le but d'initier des propositions, sur la base du peu d'éléments en possession de la Faculté.

M. HOFFMANN invite **M. LEMOIGNO** à le rejoindre pour présenter l'état des lieux ainsi que les réflexions portées par la composante.

M. VERNICOS demande si le texte a été voté par le parlement.

M. LEMOIGNO lui répond qu'il s'agit encore d'un projet de loi.

M. VERNICOS souhaite qu'il soit bien mentionné dans le procès-verbal du Conseil n°282 que l'assemblée va discuter d'un projet de loi.

M. LEMOIGNO précise que celui-ci devrait être mis en place à la rentrée de septembre 2018, avec l'ouverture de l'application « Parcoursup » remplaçant APB dès le 15 janvier 2018 - dans 30 jours-.

M. LEMOIGNO projette le diaporama présentant le bilan de la rentrée 2018.

M. LEMOIGNO informe l'assemblée que l'idée, en ce qui concerne la Faculté des Sciences - qui ne comprend pas de filières sélectives -, est de différencier avec cette nouvelle application les candidats de la Faculté des Sciences selon deux profils :

- ceux qui seront acceptés sans conditions,
- ceux qui seront acceptés à condition de passer par un parcours adapté. Ce dernier reviendrait à juxtaposer une L1 « *standard* » et une remédiation.

M. LEMOIGNO indique que la Faculté des Sciences voudrait affirmer la primauté de la pédagogie et de la qualité d'enseignement. Actuellement, 1200 à 1300 étudiants sont inscrits et la taille des groupes est de 55 étudiants. La composante a accepté jusqu'à présent tous les étudiants qui voulaient s'inscrire.

M. LEMOIGNO note que la durée des inscriptions a été diminuée pour réduire le flux qui s'avérait de plus en plus important.

Pour **M. LEMOIGNO**, comme il est demandé d'appliquer cette réforme - qui pour l'instant n'est qu'un projet de loi -, c'est le moment de réaffirmer que la Faculté des Sciences est une Unité de Formation et de Recherche dont les missions principales sont la formation et la recherche. Toutes les autres questions, y compris budgétaires sont subsidiaires et viennent en appui des questions principales - la formation et la recherche -.

M. LEMOIGNO pense que le Conseil devrait s'engager sur une taille de groupe raisonnable comprise entre 40 et 45 étudiants. En ce qui concerne la remédiation, on sait désormais, grâce à l'expérience de l'APESS, que l'on ne peut dépasser une taille de 30 étudiants, si l'on veut enseigner correctement.

M. LEMOIGNO ajoute que les effectifs globaux, en particulier pour les L1, doivent être en accord avec les capacités humaines et les salles à disposition des étudiants. Ce point doit être réaffirmé et devra être tenu.

M. LEMOIGNO croit que dès que la capacité d'accueil sera décidée par le Conseil, le Rectorat demandera très certainement d'aller au-delà. Il est donc essentiel de se positionner sur ce que fera la Faculté lorsque cette institution lui enverra 100 ou 200 étudiants supplémentaires.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. VINDOLET**.

M. VINDOLET est gêné de voir apparaître le chiffre de 45 étudiants par groupe. Il pense que celui-ci ne correspond pas à celui qui avait été évoqué lors du précédent Conseil.

Pour **M. VINDOLET**, faire du surbooking le dérange car un groupe de TD est ensuite décliné en TP. De ce fait, il y aura plus de vingt étudiants par groupe en TP si celui-ci affiche complet. Or les salles dédiées ne peuvent accueillir cet effectif. Cela entraîne des conséquences sur le personnel, la qualité d'enseignement...

M. VINDOLET pense qu'un groupe de TD peut être composé de 40 étudiants, non 45 !

M. VERNICOS précise que le Rectorat fait et fera ce qu'il veut, contrairement à ce que disait **M. RESPAUT** lors du Conseil restreint du 1^{er} décembre dernier.

M. VERNICOS rappelle qu'un texte juridique stipule que le Rectorat laisse une autonomie qui, en réalité, n'existe pas.

Selon **M. VERNICOS**, la Faculté va « *pisser dans un violon* ». Il ne faut pas croire que ce qui sera remonté aura un impact sur la décision.

M. VERNICOS estime que le Rectorat demandera à la Faculté des Sciences de continuer à fonctionner tel qu'elle le fait.

Pour **Mme. LARIONOVA**, il convient de faire remonter l'avis de la composante.

M. VERNICOS rétorque qu'il ne faut pas être naïf.

M. BOUBY complète les propos de **M. VERNICOS** en expliquant que le texte de loi précise qu'il appartient au Rectorat de fixer les capacités d'accueil. Dans ce cadre, si le Rectorat ne veut pas faire partir des étudiants dans d'autres universités ou académies parce que cela créera un problème susceptible de remonter à l'échelle nationale et d'inquiéter les parents, il préférera fixer des capacités d'accueil permettant d'intégrer le maximum d'étudiants.

M. BOUBY signale que c'est la Faculté des Sciences qui en subira les conséquences. Actuellement, l'État ne veut pas de révolte. Il souhaite que cette réforme soit mise en œuvre tout en faisant le moins de vagues possibles.

M. BOUBY craint par la suite l'instauration d'un dispositif plus sélectif.

M. BOUBY explique que ce n'est pas parce qu'une réforme se met en place instantanément que tout le sera en même temps.

M. BOUBY prend l'exemple de ces dernières années où des lois ont été instaurées petit à petit, engendrant la dérive actuelle.

Mme LARIONOVA pense que le Rectorat sera à l'écoute des universités.

M. BOUBY rappelle que le Recteur est nommé par le Ministre et se trouve placé sous ses ordres. Son intérêt est de mettre en place les directives du ministère.

M. BOUBY note que la Faculté des Sciences est attachée à la réussite de ses étudiants. Dans le cadre de cette nouvelle réforme, on va adosser celle-ci à la recherche.

M. BOUBY conseille l'assemblée de consulter certains textes de lois. Le premier concerne le projet pour « *un état au service d'une société de confiance* ». Dans celui-ci, seul l'article 28 nous intéresse et concerne la fiscalité.

M. BOUBY le cite: « *sur ordonnance, l'État va faire confiance aux entreprises par rapport à leur taux de fiscalité* ».

M. BOUBY observe que ce texte concerne les universités et indique que des ordonnances vont être établies pour déroger au code de l'éducation.

M. BOUBY ajoute que cet article prend l'exemple d'universités comme Saclay et indique tout ce qui va être mis en place. Concernant cet établissement, il deviendra soit une université d'excellence avec une licence sur sélection, soit il délivrera une licence non sélective qui ne vaudra plus rien.

M. BOUBY prend un nouvel exemple : celui de L'Université Paris Seine. Il lit « *L'Université Paris Seine Initiative qui prévoit de se transformer en une nouvelle université centrée sur la recherche, l'innovation et le transfert de l'écologie niveau master doctorat, au côté d'un Paris Seine Collège non sélectif.* ».

M. BOUBY note que tous les textes de loi mis en place sont là pour que l'on arrive à instaurer le collège universitaire.

M. BOUBY informe que les Universités, soi-disant d'excellence, ont déjà fait remonter leurs projets à l'intérieur du texte de loi « *d'un État au service d'une société de confiance* » et les y ont intégrés.

M. BOUBY conclut que les Universités d'excellence auront une partie d'excellence attachée à la recherche et une autre, non sélective, qui est « *la licence de merde* » !

M. BOUBY cite le nom des universités concernées : Toulouse, Clermont Auvergne, Paris.

M. BOUBY signale que l'Université de Montpellier n'est pas considérée comme une université d'excellence et s'interroge sur le devenir de notre recherche.

M. BOUBY note que deux ou trois secteurs sur l'Université de Montpellier vont rester avec des masters, des doctorats et une recherche. Mais que deviendront les autres ? Rien !

M. BOUBY explique que notre Etablissement est en train de mettre en place quelque chose à partir d'une loi non encore votée et qui n'existe donc pas. C'est une dérive qui a déjà eu lieu ces dernières années : les universitaires instaurent des choses du fait d'une loi qui n'est pas encore votée par le parlement.

- Pour **M. BOUBY**, le ministère n'a aucun droit de dire à la Faculté des Sciences ce qu'elle a à faire pour une loi qui sera peut être votée.
- M. BOUBY** pense que celle-ci ne sera pas soumise au vote et passera par ordonnance. Toutefois, elle peut être cassée par un groupe à l'assemblée nationale.
- M. BOUBY** signale que les remontées qui doivent être réalisées par l'Université de Montpellier sont attendues pour mi-décembre et non janvier 2018.
- M. BOUBY** conclut son propos : au niveau de la Faculté, le Conseil a un rôle politique, qui est de ne pas accepter ce genre de présentation n'ayant pas lieu d'être.
- Pour **M. VERNICOS**, ce qui est en train de se produire est anti démocratique : c'est extrêmement grave ! Le ministère ne peut faire un déni de démocratie en marchant et piétinant comme il le fait ! C'est innommable !
- M. BOUBY** note que les universitaires sont garants de leurs missions. Avant, personne n'aurait admis ce genre de procédé.
- M. HOFFMANN** interrompt **M. BOUBY** et **M. VERNICOS** et propose d'avancer dans la présentation de **M. LEMOIGNO**.
- M. HOFFMANN** indique que la réflexion n'est pas centrée uniquement sur le Plan Étudiants mais aussi sur la réussite des étudiants.
- M. BOUBY** précise qu'au vu des textes de loi qui sont en train de passer, il ne sera pas possible d'instaurer une égalité dans la réussite des étudiants, selon qu'ils soient dans une filière sélective ou non.
- M. BOUBY** rappelle qu'à l'époque où **M. HALBOUT** était Directeur de la Faculté des Sciences, il avait certifié : « *jamais nous n'arriverons au collège universitaire* », en jurant qu'il ferait tout pour que les dispositifs instaurés n'aillent pas en ce sens.
- M. BOUBY** regrette que nous arrivions malheureusement au collège universitaire !
- M. HOFFMANN** donne la parole à **M. LEMOIGNO**.
- M. LEMOIGNO** poursuit sa présentation.
- M. LEMOIGNO** insiste : la Faculté des Sciences souhaite que les groupes de TD soient composés de 40 à 45 étudiants. Or, c'est l'autorité académique qui fixe les capacités.
- Pour **M. LEMOIGNO**, il faut expliquer au Recteur que la composante ne pourra pas aller au-delà de cet effectif du fait des contraintes en termes de locaux.
- M. LEMOIGNO** le répète : il convient d'être ferme sur ce point.
- M. LEMOIGNO** pense qu'il faut d'ores et déjà commencer à anticiper ce que devra faire la composante quand le Recteur demandera d'accueillir plus de 1200 étudiants. Ces derniers viendront avec leurs parents en demandant ce qu'ils doivent faire car ils sont inscrits mais il n'y a pas plus de place...
- M. LEMOIGNO** s'interroge : « *Faudra-t-il dire à ces étudiants que la Faculté des Sciences ne peut pas les accepter ou conviendra-t-il de les placer dans des groupes virtuels sans enseignants (du fait de la pénurie) ?* »
- Pour **M. VERNICOS**, ce sera trop tard ! Aujourd'hui la composante a la chance de pouvoir s'exprimer. Il faut insister sur le fait que l'on ne fait pas une réforme n'importe comment : les moyens doivent être mis.
- M. VERNICOS** indique que la Faculté des Sciences est là pour accueillir tous les étudiants mais il convient que les moyens soient alloués. Actuellement, il n'existe aucune garantie sur ce point.
- M. VERNICOS** rappelle que le baccalauréat est le seul attendu pour rentrer à l'Université. Il faut le réaffirmer.
- M. VERNICOS** insiste : il n'est pas possible de travailler correctement en TD avec des groupes de 45 étudiants !

M. FILHOL confirme les propos de M.VERNICOS : si les groupes dépassent cet effectif, il convient de donner des moyens physiques pour arriver à enseigner correctement.

M. FILHOL ajoute qu'il faut également songer à la sécurité.

M. LEMOIGNO souligne que le premier facteur limitant nos capacités d'accueil est le nombre d'enseignants. Pour le Département Chimie, ceux-ci font un grand nombre d'heures complémentaires, ce dont tout le monde se plaint.

Pour **M. LEMOIGNO**, il n'est pas possible d'aller au-delà de ce qui se fait actuellement.

M. LEMOIGNO indique que l'autre point sur lequel il convient de s'appuyer lors de la construction de notre capacité d'accueil est la taille des équipements. Mises à part certaines salles, nous sommes à 40-45 étudiants plus l'enseignant. Pour des raisons de sécurité, il n'est pas possible d'aller au-delà de ce chiffre et de mettre 50 étudiants dans un lieu où il n'y a pas assez de tables et de chaises.

M. LEMOIGNO note que cela n'a jamais été remonté : désormais, il faut l'affirmer !

M. LEMOIGNO rappelle que, sans compter les PEIP, il y a en L1 près de 2200 étudiants, 41 groupes composés théoriquement de 55 étudiants. Cela représente une masse totale d'heure équivalente TD d'environ 18 040 heures, avec un rapport H/E de 8.

M. LEMOIGNO ajoute les 2 groupes d'APESS, ce qui correspond à 60 étudiants - 2x30 étudiants -.

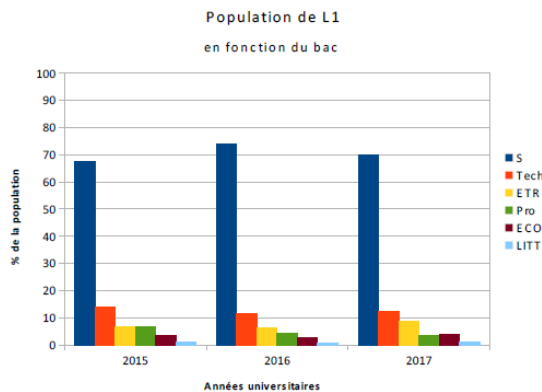
M. GODELLE s'interroge : « *Quelle est la valeur du H/E dans d'autres composantes semblables à la Faculté des Sciences ?* »

M. LEMOIGNO pense qu'en Faculté de Pharmacie, le H/E est bien moindre mais moins de TP y sont dispensés. Le H/E de notre UFR est légèrement supérieur à celui d'autres formations.

M. LEMOIGNO prend l'exemple de l'UFR droit qui a des formations différentes de la Faculté des Sciences et donc, d'autres besoins.

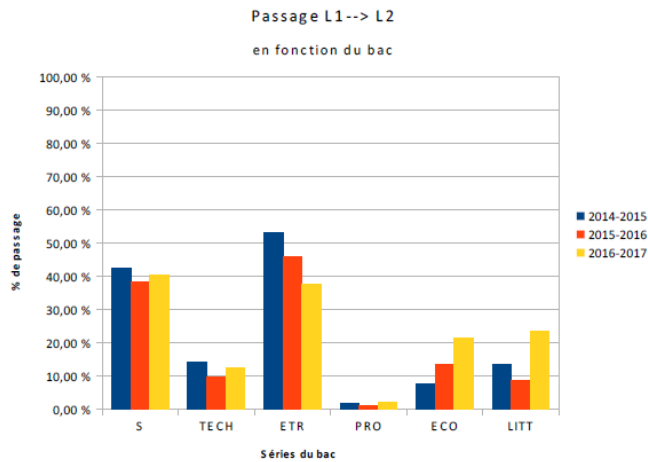
M. LEMOIGNO présente la population en L1 ainsi que le pourcentage de réussite à ce niveau.

La population L1 de la FdS



Série	S	Tech	Etr.	Pro	Eco	Litt.
Nbre	1514	264	191	79	84	19

Le % chance de réussite en L1.



M. LEMOIGNO n'a pas pris en compte dans les calculs le taux de réussite des étudiants redoublants.

M. BOUBY note le taux de réussite non négligeable des étudiants provenant d'une filière littéraire : il est quasiment identique à celui des étudiants titulaires d'un baccalauréat technologique. Cela démontre qu'il n'existe pas tellement de différenciation entre les sections de baccalauréats.

M. HOFFMANN pense que ces étudiants sont peu nombreux et très souvent motivés en comparaison à d'autres originaires d'une autre filière plus représentée mais dont la motivation est moindre.

Selon **M. BOUBY**, même s'il est motivé, un étudiant ayant un profil littéraire, a un niveau plutôt faible. Il ne devrait logiquement pas avoir une réussite identique à ceux titulaires d'un bac scientifique.

M. LEMOIGNO croit qu'il est plus facile aujourd'hui de rattraper le niveau d'un bachelier scientifique que cela l'était auparavant.

M. BOUBY rappelle qu'il convenait effectivement de suivre des préparations dans les matières scientifiques.

M. LEMOIGNO note le faible niveau de réussite des bacheliers pro et précise que ces derniers ont très souvent une mention « passable » au contraire des autres séries du baccalauréat où les niveaux de répartition sont à peu près égaux. Cela signifie que les bacheliers titulaires d'un bac professionnel inscrits en L1 sont tous ceux qui n'ont pas été pris ailleurs en raison d'un dossier trop moyen.

M. LEMOIGNO signale que 80% de ces bacheliers ont une note comprise en 0 et 2 aux examens...

Pour **M. GODELLE**, cela montre qu'il n'y a pas de déterminisme complet en fonction du profil de l'étudiant. On ne peut prédire forcément son succès par la suite.

M. LEMOIGNO explique que dans la tranche de la moyenne annuelle en L1 comprise entre 0 et 2, il y a 17% des bacheliers scientifiques.

M. GODELLE constate que ces données montrent que la filière du baccalauréat ne détermine pas forcément le succès des étudiants en L1.

M. LEMOIGNO s'interroge : « Comment implémenter la réforme tout en conciliant notre objectif en termes de qualité d'enseignement et nos contraintes budgétaires – sachant que le nombre d'enseignants sera constant et à coût constant - ? »

M. LEMOIGNO souligne qu'il existe deux paramètres importants pour répondre à cette question : la répartition entre la L1 standard et la L1 adaptée, sachant que le coût sera différent et que la capacité d'accueil dépendra des facteurs évoqués précédemment.

M. LEMOIGNO présente la répartition des deux groupes :

- une L1 standard avec des groupes de 40 à 45 étudiants,
- une L1 adaptée ou de remédiation avec des groupes de 30 étudiants.

M. LEMOIGNO signale que les groupes à 30 étudiants ne représentent pas le même coût que les L1 traditionnelles qui sont en groupes de TD et réunis pour faire des cours. Les 600 heures dispensées actuellement aux étudiants de première année, correspondent en réalité à 440 heures car il existe des mutualisations dans les cours magistraux.

Concernant la remédiation, **M. LEMOIGNO** indique qu'il s'agit de cours/TD : il n'y a donc pas de réduction par mutualisation.

M. LEMOIGNO répond à la question « Quelle répartition « oui »/ « oui si ? » :

Quelle répartition « Oui » / « Oui si » ?

A) sur la base de la série du bac :

- Environ 70 % des étudiants de L1 sont des bacheliers S
- Entre 80 et 85 % des L1 passant en L2 sont issus d'un bac S



B) sur la base des résultats aux examens :

- 40 % de notes > 8/20



Mais comment faire le tri a priori ?..

M. VINDOLET est gêné par l'option A.

M. VINDOLET rappelle que nous n'avons actuellement pas de certitudes quant au devenir de la filière scientifique. Des réflexions sont en cours.

M. VINDOLET revient sur les graphiques précédents présentés par **M. LEMOIGNO** et témoignant de la réussite des étudiants selon leur origine.

Le choix sur l'origine des filières gêne **M. VINDOLET**

M. LEMOIGNO explique que la 1ère façon est de dire que nous avons constaté que les bacheliers scientifiques sont ceux qui réussissent le mieux (à 70%), de les classer en conséquence dans une L1 standard puis de mettre les autres bacheliers dans les filières adaptées.

Pour **M. LEMOIGNO**, il s'agit du choix le plus simple et le plus facile mais le grain n'est pas assez fin. Il ne faut pas oublier que 17% des bacheliers S ont une moyenne comprise entre 0 et 2, ce qui signifie qu'ils ne réussiront pas dans une filière standard. À contrario, des étudiants originaires de baccalauréats technologiques et littéraires présentent des capacités pour réussir.

M. LEMOIGNO pense que l'option B serait la voie la plus intelligente et la plus fine. Ceux qui vont réussir ou auront les chances sont ceux qui ont minimum 8/20 aux examens de L1.

M. BOUBY note que la diapositive projetée permet de voir combien d'étudiants seront acceptés en « oui » (40%) et en « oui si » (60%).

M. LEMOIGNO précise que la difficulté de cette option est la manière de déterminer qui va réussir.

M. LEMOIGNO croit que cela n'est peut-être pas impossible. Lorsqu'on avait accès aux notes du baccalauréat et à celles de terminale, il y avait une corrélation entre la note au bac dans les matières scientifiques et la réussite des étudiants. Les mentions « bien » ont aussi une réussite plus importante que les autres mentions.

M. LEMOIGNO signale qu'en l'absence de ces notes, il faudra étudier tous les dossiers, un par un, pour essayer de déterminer sur quels critères un étudiant est en capacité de réussir.

M. BOUBY rappelle que la loi demande à ce que les dossiers soient examinés. Il faut tenir compte des décisions des conseils de classe, des professeurs principaux, de la notation du Chef d'établissement et de la lettre de motivation de l'élève.

M. BOUBY craint que ces éléments ne soient pas pris en compte si dès le départ, la Faculté décrète que seront pris les étudiants originaires de telles filières et ayant telles notes. En d'autres termes, c'est aller à l'encontre de la réforme.

M. VERNICOS note un oubli qui est un argument principal : les attendus ! Il existe une volonté du ministère de faire disparaître le baccalauréat et de le substituer par un contrôle continu. Celui-ci devrait se faire à partir de compétences basées sur les attendus que le ministère demande de faire remonter.

M. VERNICOS pense que ces attendus, à partir de l'année n+2, vont complètement changer le jeu.

Pour **M. VERNICOS**, le Conseil perd son temps sur quelque chose qui n'a pas été voté et qui est « infaisable ».

M. VERNICOS croit que la lettre de motivation risque d'empêcher certains étudiants de postuler car tous ne savent pas rédiger un tel document.

M. VERNICOS remarque qu'il n'est pas possible de tenir un double discours en ne voulant pas de sélection à l'université tout en exigeant que le baccalauréat y procède.

M. VERNICOS entend que « le baccalauréat ne filtre pas assez » : il y a donc un double discours !

M. VERNICOS suppose qu'un choix a été opéré : celui de rendre moins sélectif le baccalauréat pour laisser plus de chances et ne pas privilégier que les élites. C'est tant mieux !

M. VERNICOS souhaite que l'on n'écarte aucun public. Pour cela, il convient d'allouer des moyens à la Faculté des Sciences pour lui permettre d'aider ces étudiants.

M. FILHOL est originaire de la banlieue parisienne. A son époque, au collège, la classe de 6^{ème}1 était la classe la plus forte alors que la 6^{ème} 6 comprenait les élèves en difficulté. L'objectif était d'accompagner ces élèves de 6^{ème} 6. Les élites allaient dans des lycées particuliers et les pauvres allaient dans les lycées de banlieues.

Pour **M. VERNICOS**, l'égalité des chances c'est de pouvoir accompagner les étudiants vers la réussite, à leur rythme. Pour cela, il faut des moyens que nous n'avons pas. Aujourd'hui on nous en demande encore plus et l'on craque parce qu'on n'a pas les capacités de faire un travail encore plus considérable que celui que l'on faisait avant !

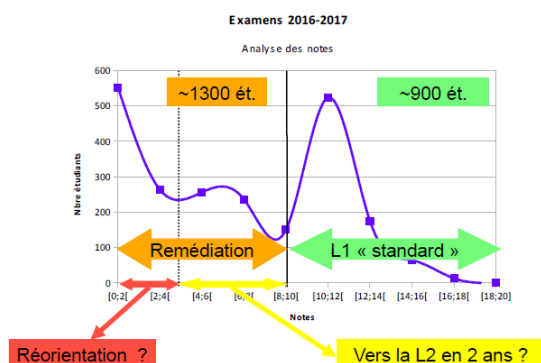
M. VERNICOS rappelle que le budget n'est pas constant, il est décroissant !

Pour **M. VERNICOS**, à un moment donné, il convient de dire stop et faire remonter une motion indiquant que l'on ne peut pas mettre en place cette réforme aujourd'hui, faute de moyens.

Selon **M. LEMOIGNO**, ce qui est positif dans cette réforme, c'est que jusqu'à présent on a donné à tout le monde la même chose, le même menu, alors que les chances de chacun n'étaient pas les mêmes car ils venaient de provenances différentes.

M. LEMOIGNO a fait une analyse des notes.

Quelle répartition « Oui » / « Oui si » ?



Parmi les étudiants qui suivraient le semestre de remédiation **M. LEMOIGNO** différencie deux catégories, ce qui pourrait avoir de l'importance concernant la mise en œuvre de ce dispositif :

-une partie comprenant les étudiants ayant un faible niveau, qui ont abandonné dès le début - certains étaient titulaires de baccalauréats professionnels, d'autres provenaient de la filière scientifique mais n'étaient pas suffisamment motivés par les sciences -. Ces étudiants-là peuvent se réorienter. **M. LEMOIGNO** suit l'APESS depuis 3 ans et l'an dernier, une étudiante qui était entrée en institut d'études politiques a voulu bifurquer en chimie. Son profil était intéressant, elle a été acceptée, a essayé de réussir mais s'est rendue compte, in fine, que cette matière n'était pas pour elle. Cet exemple correspond à ce profil.

- une autre groupe ayant entre 4 et 8 étudiants. Si on leur accordait plus de temps et d'attention, on arriverait très certainement à leur faire dépasser la barre des 10/20 et ils parviendraient potentiellement à valider leur année en deux ans.

Pour **M. LEMOIGNO**, une formation adaptée en deux ans serait tout à fait opportune pour cette frange d'étudiants. Après avoir rattrapé leur retard, ces derniers pourraient ensuite intégrer une L2. Cette solution n'a pas encore été entreprise avant pour diverses raisons.

A la question « *Est-ce vraiment notre rôle ?* », **M. LEMOIGNO** répond que la remédiation embête souvent le plus souvent l'enseignant. Ce dernier peut être dérouter lorsqu'il doit expliquer une règle de trois, il n'a pas l'habitude de travailler de cette manière avec les étudiants.

M. LEMOIGNO le reconnaît : enseigner aux étudiants possédant un faible niveau est une tâche très difficile. Toutefois, il est possible de dispenser ce type d'enseignements et la Faculté des Sciences fera tout ce qui est en son pouvoir pour aider ce public à progresser, et ce, même si cela aurait dû être fait avant, dans l'enseignement secondaire.

Suite à la demande de Mme JOAB, **M. LEMOIGNO** présente des simulations permettant de déterminer le nombre d'étudiants que la Faculté des Sciences pourrait accepter au regard de ses contraintes.

M. LEMOIGNO informe que les paramètres de calculs de ces simulations sont disponibles sur l'ENT du Conseil.

M. LEMOIGNO explique ces derniers : le départ de ce calcul est l'existant actuel, 1 groupe de L1 correspondant à environ 440 heures ETD par an, avec un ratio de 10 heures par ECTS - ce qui fait 50 heures pour une UE de 50 ECTS -. La règle pour un groupe de L1 est 44 x ratio en heures ETD

Concernant le groupe de remédiation, **M. LEMOIGNO** a pris l'exemple de l'APESS, ce qui correspond à environ 420 heures ETD par an pour un groupe.

M. LEMOIGNO précise qu'il s'agit d'une idée de ce qui pourrait être fait pour les groupes de remédiation.

M. LEMOIGNO présente des tableaux répartis en deux colonnes :

- des groupes à 40 étudiants pour la L1.
- des groupes à 45 étudiants pour la L1.

Quel volume d'enseignement par groupe ?

Feuille résultats : tableau des **coûts** en fonction du nombre de groupes L1 et remédiation et du ratio H/ECTS

Nbr H/ECTS		10														
Heures		Nbre groupes remédiation														
Nbre groupes L1	26	11940	12260	12690	13100	13520	13940	14360	14790	15200	15620	16040	16460	16890	17320	17740
	27	12280	12700	13120	13540	13960	14380	14800	15220	15640	16060	16480	16900	17320	17740	18160
	28	12720	13140	13560	13980	14400	14820	15240	15660	16080	16500	16920	17340	17760	18180	18600
	29	13160	13580	14000	14420	14840	15260	15680	16100	16520	16940	17360	17780	18200	18620	19040
	30	13600	14020	14440	14860	15280	15700	16120	16540	16960	17380	17800	18220	18640	19060	19480
	31	14040	14460	14880	15300	15720	16140	16560	16980	17400	17820	18240	18660	19080	19500	19920
	32	14480	14900	15320	15740	16160	16580	17000	17420	17840	18260	18680	19100	19520	19940	20360
	33	14920	15340	15760	16180	16600	17020	17440	17860	18280	18700	19120	19540	19960	20380	20800
	34	15360	15780	16200	16620	17040	17460	17880	18300	18720	19140	19560	19980	20400	20820	21240
	35	15800	16220	16640	17060	17480	17900	18320	18740	19160	19580	20000	20420	20840	21260	21680
	36	16240	16660	17080	17500	17920	18340	18760	19180	19600	20020	20440	20860	21280	21700	22120
	37	16680	17100	17520	17940	18360	18780	19200	19620	20040	20460	20880	21300	21720	22140	22560
	38	17120	17540	17960	18380	18800	19220	19640	20060	20480	20900	21320	21740	22160	22580	23000

Feuille résultats : tableau du **nombre d'étudiants** en fonction du nombre de groupes L1 et remédiation et de la taille des groupes de L1

Taille groupe 45

Quel volume d'enseignement par groupe ?

Feuille « solutions possibles : en fonction du ration H/ECTS et de la taille des groupes, nombre total d'étudiants (L0+L1) qui respecte un coût constant.

Nbre étudiants/groupe		Nbre heures pour une UE de 5 ECTS														
Heures		Nbre groupes remédiation														
Nbre groupes L1	26															
	27															
	28															
	29															
	30															
	31															
	32															
	33															
	34															
	35															
	36															
	37															
	38	1770	1755	1785	1815	1845	1875	1905	1935	1965						
	39	1815	1845	1875	1905	1935	1965	1995								
	40	1860	1890	1920	1950	1980										

Nombre étudiants L0 > 300

Nombre maximum d'étudiants

M. LEMOIGNO ne peut pas présenter toutes les configurations possibles mais invite l'assemblée à regarder la feuille de calcul disponible sur l'ENT du Conseil où se trouvent tous les calculs. Il est parti des 2 extrêmes : 50 heures pour une UE de 5 ECTS ou 42 heures pour une UE de 5 ECTS.

M. LEMOIGNO ajoute que le Conseil peut désormais discuter des capacités d'accueil sur les différentes configurations possibles, en fonction du nombre d'heures par ECTS et des tailles des groupes.

M. HOFFMANN donne la parole à M. FILHOL.

M. FILHOL indique qu'au niveau du Département de Chimie, il comprend la nécessité de réduire les heures au niveau des L1. En revanche, le passage à 42 heures sur les grosses UE de L1 le déstabilise énormément.

M. FILHOL souligne que le Département de Chimie aurait souhaité avoir une diminution de 42 heures sur le nombre d'heures effectuées et totales, ce qui ferait une baisse de 300 à 400 heures pour le Département.

M. FILHOL souhaiterait une diminution totale de 400 heures plutôt que de passer à 42 heures impliquant un « bricolage » sur les UE.

M. LEMOIGNO sollicite plus de précisions : **M. FILHOL** souhaite que les 400 heures soient réparties sur l'ensemble du L.

M. FILHOL explique que le passage à 42 heures pose des problèmes sur les grosses UE de L1. Le travail demandé est considérable, aussi, le Département de Chimie suggère de faire une économie de 400 heures d'enseignement mais qu'il y ait une latitude dans l'organisation.

M. HOFFMANN entend le message mais avant de rentrer dans ce débat, il préfère, dans un premier temps, discuter sur le principe de la remédiation et des chiffres proposés par **M. LEMOIGNO**.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. VERNICOS**.

M. VERNICOS ne comprend pas tous les chiffres et propose de passer tout le monde en « oui si ».

M. LEMOIGNO indique que cette solution a été envisagée et discutée. Effectivement, l'idéal serait d'avoir un 1^{er} semestre coupé en 2 parties pour évaluer les capacités réelles des étudiants ainsi que leur motivation, tout en se donnant le temps de les laisser rentrer puis d'être répartis dans des groupes adaptés à ce qu'ils veulent, peuvent et sont capables de faire.

M. LEMOIGNO n'est pas sûr que la Faculté des Sciences ait le droit d'accepter les étudiants puis de les diriger, a posteriori, vers certaines filières.

M. LARIONOVA précise qu'il est possible de tous les orienter en remédiation puis de les basculer vers des groupes L1 « normaux ».

M. VERNICOS rappelle que la Ministre n'a pas parlé de remédiation mais du fait que les étudiants auraient plus de temps pour obtenir leur L1 s'ils avaient des difficultés. Un contrat a été initié : celui de recevoir tous les étudiants et d'établir un contrat pédagogique avec chacun d'entre eux.

Pour **M. VERNICOS**, le projet de loi est relativement clair mais encore faut-il avoir la main d'œuvre suffisante pour recevoir plus de 2000 étudiants et établir autant de contrats pédagogiques.

M. VERNICOS regrette que le contrat soit entre l'étudiant et la Faculté des Sciences et non avec l'État qui ne donne pas les moyens adéquats pour accueillir tous ces étudiants.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. GODELLE**.

M. GODELLE a réfléchi à une solution pour accueillir les étudiants en tenant compte de tous les paramètres exposés. Cette dernière consisterait à dispenser, au début du semestre, une partie de l'enseignement en « direct » avec les étudiants puis de discuter avec eux des différentes possibilités qui s'offrent à eux en termes de pédagogie.

M. GODELLE ajoute qu'il convient d'avoir des possibilités adaptées aux niveaux hétérogènes des étudiants et aux difficultés qu'ils rencontrent.

M. GODELLE explique que cette solution est différente de la ségrégation entre les « oui » et les « oui si ». Les étudiants arrivent à la Faculté, où un certain nombre d'enseignements leur sont dispensés. Ensuite, un diagnostic est établi, au cours duquel il est possible d'expliquer à l'étudiant là où il serait le mieux.

M. GODELLE reconnaît que cela n'est pas simple en termes de logistique : l'aiguillage ne se ferait pas simplement après examen du dossier mais après une sorte de « période d'essai » instituée en début de semestre.

M. GODELLE note qu'il serait beaucoup plus pratique de disposer d'un critère a priori pour envoyer les étudiants dans l'une ou l'autre de ces deux voies.

M. GODELLE précise que l'on pourrait décliner ce système au niveau des unités d'enseignement.

M. GODELLE a essayé de faire des propositions les plus concrètes possibles au Conseil et de regarder si la Faculté des Sciences pourrait, pour l'UE BE101, mettre en place une telle diversité de parcours.

Pour **M. GODELLE**, cela aurait plusieurs intérêts : on réfléchirait en termes de contrat avec l'étudiant. Un constat serait opéré au regard d'un certain nombre d'enseignements et non d'après des éléments un peu abstraits. L'enseignant essaierait d'établir un compte rendu avec l'étudiant. L'avantage est de pouvoir expliquer à ce dernier de manière très claire les raisons pour lesquels il se retrouve dans tel cursus.

M. GODELLE concède qu'il n'est pas possible de mettre en place ce processus pour l'ensemble des étudiants. Mais **M. GODELLE** pense qu'à l'intérieur de certaines UE, même pour le grand groupe des oui, il est possible de conserver une certaine hétérogénéité.

M. GODELLE pense à l'UE BE 101. Il est logique d'insister sur certains points posant des difficultés majeures - rédaction, compréhension de la méthode scientifique - avant de passer au contenu des TP en tant que tel.

M. GODELLE insiste : il s'agit de quelque chose qui peut être compatible avec d'autres éléments d'organisation.

M. HOFFMANN informe l'assemblée que la Faculté des Sciences a mené une réflexion à ce sujet pour le LMD5. Il s'agit aujourd'hui d'une configuration transitoire : « *Qu'a-t-on fait ? Que peut-on faire ou ne pas faire ? Commence-t-on à agir, initier de nouvelles choses ?* ».

Selon **M. GODELLE** ; cela permet d'expérimenter et de trouver des solutions avant de les instituer de manière plus large, lors du LMD5.

M. ROUSSET est impressionné par le tableau relatif à la répartition des notes et demande si au lieu de constituer deux groupes, il ne vaudrait mieux pas en constituer trois et faire un 1^{er} semestre à 45. On dirait aux étudiants que ceux qui sont en L1 standard ont plus de 10, ceux qui ont entre 4 et 10 sont en remédiation et ils profiteront davantage car l'effectif est plus faible que celui du groupe où les notes sont comprises entre 0 et 4.

M. ROUSSET pense qu'il faut expliquer aux étudiants ayant entre 0 et 4 qu'il convient de se réorienter de suite ou de suivre uniquement les cours magistraux. Ils n'auraient la possibilité de suivre les TD et TP qu'en obtenant une note supérieure à 4.

M. ROUSSET note que, de ce fait, les TD/TP deviendraient une chance d'encadrement supérieur et seraient le lieu de l'expérimentation.

Pour **M. ROUSSET**, cette solution serait extrêmement positive. Il ne s'agit pas d'exclure des étudiants mais de leur expliquer que le mieux est de suivre des cours magistraux pour voir si cette discipline les intéresse vraiment. Si c'est le cas, ils pourront poursuivre l'année prochaine et passer des examens.

M. LEMOIGNO rappelle que la philosophie qui était à l'origine de la remédiation ainsi que de l'APESS remonte à janvier 2015, lors de sa prise de fonction de Directeur adjoint. Il était question d'essayer de capter les gens partant de la Faculté des Sciences, pour faire en sorte qu'ils ne quittent pas le système sans rien...

M. LEMOIGNO reconnaît que cela est très difficile car ces étudiants ont un niveau réellement bas. Les professeurs qui n'ont pas enseigné en APES ne peuvent pas s'en rendre compte.

M. LEMOIGNO le répète : il faut amener ces étudiants vers quelque chose et cela pourrait être une réorientation réussie.

M. LEMOIGNO informe qu'il existe des BTS ouvrant en décalé.

M. ROUSSET pense qu'il convient de donner la chance aux étudiants d'accéder à une réorientation, offrant également une opportunité à ceux ayant un niveau compris entre 4 et 10 et étant en remédiation.

Pour **M. BOUBY**, cette solution est bonne. Le problème est que le projet de loi demande à ce que des ECTS soient validés pour que ce ne soit pas une année 0.

Pour **M. BOUBY**, ce n'est pas en allant suivre des cours que l'étudiant pourra se mettre à niveau. Le problème global des étudiants qui ne réussissent pas c'est qu'ils n'ont pas les prérequis suffisants pour réussir à l'université. Cela signifie qu'ils ne sont pas bons en mathématiques, physique, chimie mais ne savent pas non plus s'organiser.

M. BOUBY constate également cette tendance chez certains L3 : sans méthode de travail, ils ne peuvent stabiliser leurs connaissances de base.

M. BOUBY s'interroge : « *Comment faire des ECTS remettant à niveau en mathématique, physique, chimie ou français, anglais ?* »

Pour **M. BOUBY**, si le ministère souhaitait réellement donner leur chance à ces étudiants, il allouerait des moyens à l'enseignement secondaire. Cela permettrait à ce public d'avoir les prérequis nécessaires.

M. BOUBY note que le problème global des étudiants réside dans l'absence de bases solides sur lesquelles faire leurs études supérieures.

M. BOUBY rebondit sur les propos indiquant que l'abcès de l'université est de ne pas disposer de « barrière » par rapport au baccalauréat. Il est totalement opposé à ce genre de discours !

M. BOUBY avoue que même syndicalement, il a du mal. Dans son organisation, on dit que tout le monde doit pouvoir aller à l'université.

M. BOUBY considère que celle-ci doit être ouverte gratuitement à tous les bacheliers.

M. BOUBY prend son propre exemple. En 3^{ème}, on lui a donné le choix entre aller travailler, faire des études courtes ou longues. Il avait le niveau nécessaire mais ne souhaitait pas entreprendre des études. Il est alors allé en BEP et en CAP. Après avoir travaillé x années, il a pu bénéficier, grâce au travail qu'il faisait à l'époque, d'une réelle formation continue sur 2 ans, à mi-temps, lui permettant d'intégrer les études supérieures.

M. BOUBY observe que désormais, la formation continue n'existe plus car il n'est pas possible de se former un mois par ci, un mois par là.

M. BOUBY souligne que les filières courtes- CAP, BEP- ont été « cassées » avec de l'apprentissage débouchant sur des BP de plombiers, électriciens et où l'on n'a pas besoin d'avoir des « bac +3 » pour faire plombier ou instituteur.

M. BOUBY rappelle qu'avant, les instituteurs étaient recrutés au niveau BEPC. Ils allaient jusqu'au baccalauréat puis avaient une formation en 3 ans rémunérée par l'Éducation nationale. Tout cela n'existe plus.

Pour **M. BOUBY**, derrière le baccalauréat, il y avait les prérequis réels pour rentrer à l'université. Il était le premier diplôme universitaire et signifiait vraiment quelque chose. Aujourd'hui, il ne veut plus rien dire ! Si l'université accepte tout le monde, on en arrive à faire des licences « poubelles ».

M. BOUBY précise que la licence n'est pas encore une poubelle mais c'est ce qu'il risque de se passer. Les étudiants sortant de la licence n'ont pas de travail et le but de l'université consiste à donner du savoir n'existe plus. Or maintenant, les étudiants doivent sortir de l'université avec du travail.

M. BOUBY note que ces derniers veulent suivre des filières courtes débouchant sur un travail.

M. BOUBY prend l'exemple de la licence Pro PAC, qui débouche sur un emploi. Au fur à mesure, on va ouvrir ce type de filières à plus d'étudiants.

M. BOUBY pense que la Faculté détruit petit à petit ses formations car les licences pro trouvent moins de travail que les masters pro. Tout cela car il est plus facile de recruter un master pro.

Pour **M. BOUBY**, on se dirige progressivement vers le collège universitaire possédant une licence « poubelle » et une licence d'excellence. Les étudiants qui rentreront à l'université n'obtiendront rien et bientôt, ils devront payer le prix fort pour suivre une licence et sortir sans rien après leur L3.

M. HOFFMANN remarque que quelle que soit l'entrée en licence, si l'on laisse l'étudiant construire son parcours à la carte, il y aura une dérive.

M. HOFFMANN fait référence aux accords de Bologne et craint que des UE majeures ne soient fléchées en licence mais que les étudiants ne suivent que des UE mineures.

Pour **M. HOFFMANN**, il convient de rester vigilant pour ne pas en arriver là et à ce que décrit **M. BOUBY**.

M. BOUBY signale que les étudiants doivent acquérir 180 ECTS pour valider leur L3. L'étudiant pourra choisir n'importe quelles UE pour disposer de ces 180 ECTS. Mais dans les licences sélectives, les parcours seront fléchés.

M. HOFFMANN le répète : il convient de rester attentif sur ce point.

M. BOUBY pense que la Faculté ne pourra pas l'être.

Mme ROLLAND indique que la Faculté ne laissera pas ses étudiants opérer n'importe quel choix.

M. BOUBY craint que les universitaires ne puissent rien dire sur ce point.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. MANCHERON**.

M. MANCHERON est en accord total avec les propos de **M. BOUBY** relatifs à la sélection naturelle qui devrait être imposée par le baccalauréat et la poursuite en licence de qualité. Il estime que les enseignements en licence de la Faculté des Sciences sont de qualité.

M. MANCHERON ne croit pas que le baccalauréat ne vaille rien. Il doit être un élément d'orientation à prendre en compte.

M. MANCHERON regrette qu'un point n'ait pas été abordé : celui du numerus clausus sur la licence.

Pour **M. MANCHERON**, l'effectif d'accueil ne devrait pas avoir de limites dans l'absolu. En revanche, le nombre d'années d'étude pour parvenir à la licence devrait l'être.

M. MANCHERON est gêné que certains étudiants ne soient présents que lors des contrôles continus. Lorsqu'ils passent au tableau, ils n'ont rien compris, ni appris. Il doit donc passer plus de temps pour tout leur expliquer au détriment des autres étudiants qui travaillent sérieusement et sont assidus.

M. MANCHERON pense que ces étudiants sont responsables de ce qui arrive actuellement. Ils mobilisent des ressources, du temps et de la compétence et vont rester à la Faculté des Sciences pendant 3, 4, 5 ans pour obtenir une licence.

Pour **M. MANCHERON**, limiter le nombre d'années permettrait de désengorger les services, les enseignements et de pouvoir accueillir plus de monde.

M. HOFFMANN indique que cette question a été posée à **M. RESPAUT** : celui-ci a répondu que cela n'était pas possible.

M. HOFFMANN rappelle qu'il y aura un contrat. Cependant, on ne sait pas actuellement, à quoi vont s'engager les deux parties.

M. BOUBY pense que l'étudiant devra faire sa licence en 4 ans, en suivant les UE qu'il souhaite tout en ayant ses bourses, s'il est boursier. Au-delà, il perdra leur bénéfice.

M. LEMOIGNO demande ce qu'il se passe au bout de 4 ans, si l'étudiant n'est pas boursier.

M. VERNICOS ne dispose pas d'informations.

M. LEMOIGNO donne la parole à **M. VERNICOS**.

M. VERNICOS lit la motion votée en CEVU de l'UPVM3 le mardi 12 décembre 2017 sur la réforme Parcours Sup : « Depuis plusieurs années, l'université Paul-Valéry Montpellier 3 se voit contrainte, faute de moyens suffisants, comme de nombreuses autres universités françaises, de geler ou suspendre des postes de façon chronique (un poste suspendu sur deux cette année encore), et de mettre en œuvre des capacités d'accueil dans les filières sous tension, cela alors même que le nombre d'étudiants ne cesse d'augmenter.

On conçoit mal comment l'établissement pourrait mettre en place, sans moyens adéquats, un processus d'étude de dossiers qui fasse sens et une remédiation efficace destinée aux étudiants qui en auraient besoin.

Les universités ont à cœur d'accompagner, de former et de favoriser la réussite du plus grand nombre. C'est là tout le sens de leur mission. Mais pour atteindre cet objectif, il faut des moyens. Alors que 6 milliards d'euros partent vers les entreprises en crédit impôt recherche d'un côté, et que de l'autre, le gouvernement continue de dépenser deux fois plus par élève de CPGE que par étudiant, l'on demande l'impossible aux universités chroniquement sous dotées depuis les RCE.

En mettant en place des « attendus », sans accorder de moyens suffisants aux universités et sans réfléchir aux formations en amont de l'université, le ministère s'apprête en réalité à mettre en œuvre une sélection qui ne dit pas son nom. Derrière l'affichage d'une volonté d'amélioration de la réussite des étudiants en licence, sous couvert d'une supposée personnalisation, c'est un changement complet de la politique d'accès des bacheliers à l'enseignement supérieur qui est organisé. C'est un recul, et non un progrès social.

La sélection des étudiants va de pair avec la sélection des établissements qui sont mis en concurrence de façon toujours plus criante au nom d'une prétendue excellence qui aboutit à accentuer les inégalités au lieu de les réduire. À force d'« expérimentations » tous azimuts, c'est tout le système universitaire public français qui est mis en péril et qui se dissout dans une mise en concurrence des étudiants et des établissements, alors que l'État devrait s'engager à assurer la formation de toutes et tous, et permettre l'accès à la culture, à la science, au débat d'idées sur tout le territoire.

Comment ne pas voir que la réforme en cours vise à faire le tri entre les établissements dits « d'excellence » qui accueilleront les « excellents » étudiants et les « autres » établissements qui accueilleront les « autres » étudiants ? Comment ne pas voir que l'enjeu derrière cette réforme est de continuer à faire émerger quelques sites qui figureront dans le sacrosaint classement de Shanghai, alors que les autres en seront réduits au statut de collèges universitaires ? ».

Pour finir, **M. VERNICOS** lit la conclusion de cette motion « Afin de continuer à défendre le service public universitaire français, le CEVU de l'université Paul-Valéry Montpellier 3 refuse de mettre en place la réforme de l'accès à l'université sans un investissement massif dans l'université, dans un contexte où il est de plus en plus vital que chaque jeune puisse avoir accès au savoir et à la formation, sur tout le territoire. ».

Pour **M. VERNICOS**, cette motion est intéressante car elle indique que l'université n'est pas totalement contre mais voudrait connaître les moyens alloués.

M. LEMOIGNO signale qu'il s'agit d'une motion correspondant aux deux premiers transparents qu'il a présentés lors de cette séance.

M. LEMOIGNO rappelle que ce texte n'est qu'une feuille de papier... Madame le Recteur et Monsieur le Ministre doivent en avoir des piles...

M. LEMOIGNO propose que le Conseil de la Faculté des Sciences prenne position et explique qu'elle possède un certain nombre d'enseignants, telle capacité matérielle et propose, en conséquence, de faire « ça » et pas plus.

M. LEMOIGNO n'a pas eu de réponse concernant son interrogation sur le devenir des étudiants « supplémentaires ».

M. VERNICOS suggère de refuser la mise en place de ce nouveau dispositif tant que la Faculté n'est pas dotée des moyens pour le faire. Surtout que la loi n'est pas votée.

M. VERNICOS persiste à dire qu'il s'agit d'un déni de démocratie : cela le choque !

M. HOFFMANN coupe la parole à **M. VERNICOS** pour indiquer qu'il n'y a plus le quorum : aucun vote ne peut donc être réalisé. Les personnes souhaitant quitter la séance peuvent le faire mais le débat peut continuer.

M. HOFFMANN souligne que le conseil devait se prononcer sur la mise en place de l'année de L1 en 2 ans ainsi que sur la capacité d'accueil.

M. HOFFMANN espérait qu'après ces deux validations, le Conseil aborderait la lettre de cadrage budgétaire 2018 de la Faculté des Sciences.

M. HOFFMANN regrette que le Conseil n'atteigne plus son quorum et propose de remettre ce Conseil à un autre jour, avant les vacances de Noël. Il est important de déterminer la feuille de route à prendre pour la rentrée 2018.

M. HOFFMANN confirme que le texte de loi n'a pas été voté, il y a bien des étudiants en échec. Des feuilles de route doivent être instituées et il ne souhaite pas qu'un vote soit fait sur ces différents sujets important sur un coin de table, à 11h45.

Pour **M. HOFFMANN**, il convient de réunir à nouveau le Conseil avant la fin d'année 2017.

Concernant les attendus nationaux, **M. VERNICOS** signale qu'il faudrait que le Conseil soit informé de ce qui a été décidé nationalement, sans que les universitaires ne soient consultés.

M. VERNICOS précise qu'il existe un socle d'attendus, sur lequel personne ne pourra rien dire.

M. LEMOIGNO indique que celui-ci est extrêmement vague et inutilisable.

M. BOUBY ajoute que le problème actuel est de ne pas pouvoir voter dans l'urgence. Or c'est bien ainsi que cette future loi se met en place !

M. BOUBY s'interroge : « *Comment les universitaires peuvent-ils accepter de décider quelque chose, dans un temps aussi réduit, sans savoir réellement ce qui est attendu par le ministère ni les amendements qui seront apportés à la loi ainsi que les moyens alloués ?* »

M. BOUBY indique que 2018 est dans seulement quelques jours...

Pour **M. GODELLE**, la démarche du ministère est assez claire : les universités réalisent des expérimentations, le ministère part de ces dernières. Des gens savent déjà qu'ils vont pouvoir faire ce qu'ils font déjà depuis quelques années et il va être demandé aux autres d'initier la même chose.

Pour **M. BOUBY** il n'est pas possible de travailler ainsi : c'est dangereux !

M. FILHOL pense que la seule chose sur laquelle il est possible de débattre est la notion d'effectifs.

M. FILHOL propose de fixer un effectif maximum pour les L1 et est d'accord avec le principe de capacité d'accueil.

Pour **M. DONY**, ce discours est trop tardif.

M. GODELLE rappelle que la loi n'a pas encore été votée.

M. DONY reconnaît que des étudiants sont en échec mais il ne faut pas se flageller. La Faculté des Sciences est une composante non dérogatoire, elle accueille tout le monde et certains « débattent ». Ce n'est pas la faute de la Faculté si certains sont en situation d'échec.

M. DONY ajoute qu'il ne faut pas parler d'Université mais de Faculté lorsqu'on parle de la Faculté des Sciences. Les IUT et Polytech Montpellier ne sont pas obligés d'accueillir tout le monde.

M. VERNICOS précise que le terme Faculté n'existe plus : il s'agit d'une Unité de Formation et de Recherche.

M. DONY souligne que l'UFR accueille tous les étudiants, dont beaucoup sont en difficulté.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. SABY**.

M. SABY partage ce qui a déjà été dit.

M. SABY pense que la Faculté des Sciences a le droit d'affirmer un certain nombre de choses, que la loi n'ait pas encore été votée, qu'elle le soit ou même si on lui impose de faire des choses.

M. SABY fait part d'une étude relative à l'efficacité de la sélection d'un post bac. Une typologie des systèmes de sélection a été réalisée. Quatre existent :

- la sélection par les Écoles,
- la sélection par les établissements d'enseignements supérieurs,
- la sélection minimale, dans laquelle la France est répertoriée,
- la sélection double.

M. SABY signale qu'une étude a été ensuite menée sur leurs effets respectifs :

- le type 1 : sélection par les Écoles, dans laquelle entre l'Allemagne. « Elle s'avère efficace uniquement pour ceux qui sont socialement privilégiés au départ »,
- le type 2 : sélection par les établissements d'enseignement supérieur, « Le système ne ressort pas tellement du lot suivant de nombreux critères. Il a toutefois tendance à avoir des taux de diplomation légèrement plus élevés que la moyenne ». Ce type concerne les pays tels que la Chypre, Bulgarie, Finlande, Portugal, Lituanie, Lettonie.
- le type 3 : sélection minimale, « Ces systèmes donnent de bons résultats pour ce qui est d'égaliser les chances ». M. SABY confirme que l'enseignement supérieur français est capable d'accueillir tout le monde. Les résultats ne sont pas reluisants au chapitre de l'obtention des diplômes.
- le type 4 : sélection double, vers laquelle va la France et qui correspond au système anglais. « Ces systèmes semblent être les plus efficaces au chapitre des taux de diplomation. M. SABY note que c'est ce que cherche le ministère qui attaque les universités sur les taux d'échec et de réussite. « On arrive peut être à ce résultat en excluant davantage les étudiants provenant de milieux sociaux économiques défavorisés mais cela n'explique pas ces résultats.»

M. SABY fait part d'un autre rapport qui est en cours provenant de « France stratégie » et s'intitulant « la transition lycée et enseignement supérieur ». Des éléments font écho à l'étude présentée précédemment.

M. SABY lit le texte relatif à cette étude : « *des difficultés se font ressentir dès l'entrée dans le supérieur et elles se concentrent à l'Université où à peine plus de 4 étudiants sur 10 poursuivent leurs premières années d'études en licence dans la 2^{ème} année de leur formation.* »

M. SABY note que le problème abordé est « *Sur quoi doit-on renoncer ?* ». L'une des grosses difficultés dans l'enseignement supérieur français est que l'université est le seul endroit où existe cette égalité des chances.

M. DONY corrige les propos de **M. SABY** : il ne s'agit pas des Universités mais des UFR !

M. SABY s'interroge : « *Si l'on acceptait la sélection, cela augmenterait le taux de diplomation. Au lieu d'avoir 2 300 étudiants, il y en aura peut-être plus que 500. On dira ensuite que la Faculté dispose de trop de personnels : le problème aura alors été déplacé.* »

Pour **M. SABY**, tant qu'il ne sera pas affirmé que le problème du post bac n'est pas l'université et est plus global, l'université sera toujours sous le feu nourri de toutes ces innovations irréalistes et irréalisables.

Pour **M. SABY**, c'est le rôle du Conseil de faire remonter tout cela.

M. BOUBY revient sur les capacités d'accueil : ces dernières doivent être réelles. Depuis 15 ans qu'il siège au Conseil de la Faculté, il demande à ce que soit remontée la demande réelle de postes, autant pour les BIATS que pour les enseignants chercheurs. Depuis 15 ans, on se borne à ne pas demander de création de postes à hauteur des besoins de la composante.

M. BOUBY est favorable à la suppression des heures complémentaires, que l'enseignant chercheur n'a pas à faire. Si la Faculté veut rester à ses capacités actuelles, il faut lui allouer des postes en plus, que cela soit en termes d'enseignants chercheurs ou de Biats mais aussi pour créer des salles dignes de ce nom.

Pour **M. LEMOIGNO**, il faut se méfier du taux d'occupation des salles. Il est possible qu'il soit remarqué que les enseignements sont réalisés davantage à certaines heures et qu'il n'y a pas de cours le soir à partir de 18h ou le samedi matin.

M. BOUBY note que cet indicateur sollicité par le ministère ne tient pas compte de la réalité du terrain par rapport aux formations.

M. BOUBY prend pour exemple l'emploi du temps de cette année universitaire 2017-2018, où il y a une semaine en moins au second semestre. Pour faire entrer les projets tuteurés, cela fut incroyablement laborieux. Non en raison du taux d'occupation des salles mais du manque d'enseignants pouvant faire des groupes différents et diviser les enseignements.

Pour **M. BOUBY**, il est facile de demander le taux d'occupation des salles en occultant tout le reste ! La Faculté travaille sur la totalité, tout est lié !

M. HOFFMANN précise que la corrélation entre potentiel d'enseignants et la taille des salles est un argument, contrairement au nombre de salles.

M. BOUBY explique que pour sa salle de TP, il a essayé de constituer huit binômes maximum avec les L3 et les masters. Pour travailler en chimie organique dans une salle de TP avec 16 étudiants de master, il n'y a qu'un technicien pour accompagner l'enseignant...

M. VERNICOS se rappelle avoir manifesté lorsqu'il était jeune pour qu'il n'y ait que 25 étudiants par classe... Aujourd'hui, on arrive à plus de 40.

M. LEMOIGNO indique qu'en 2008-2009, un test a été fait avec 30 étudiants par groupe. Il y a eu le même taux d'absentéisme et il n'est resté plus que 15 étudiants...

M. VERNICOS note qu'il y a un autre problème : la Faculté risque de se faire « retoquer ». Comment est-ce possible de dire que la composante ne peut pas pour le L1 tout en ne mettant pas 1/5 de ses efforts d'enseignement dans ce niveau ?

M. HOFFMANN renvoie **M. VERNICOS** vers la structure de l'offre de formation. Il lui demande le nombre de parcours en master Mathématique qui est son domaine.

M. VERNICOS lui répond qu'il en existe cinq.

M. HOFFMANN complète ses propos : il y a 5 parcours sur 2 ans en master. Il lui propose de regarder ensuite le nombre d'étudiants dans ces 5 parcours et de regarder celui en L1 et de comparer le coût ...

M. HOFFMANN reconnaît qu'un travail doit être également réalisé sur les masters, indépendamment de la discussion actuelle. Il faut aussi regarder du côté des masters et ne pas focaliser sur la licence..

M. BOUBY demande à **M. HOFFMANN** comment il compte faire cela.

M. BOUBY s'étonne que la réunion du Département d'enseignement de Chimie n'ait porté que sur la licence. Il entend qu'il va y avoir une réunion du Bureau des masters...

M. BOUBY trouve cela totalement anormal ! Si à l'intérieur du Département, les licences et les masters sont divisés puis que les masters discutent seuls dans leurs coin, ils feront ce qu'ils veulent et viendront piquer des heures sur les licences.

C'est la raison pour laquelle **M. HOFFMANN** souhaite une discussion sur la lettre de cadrage.

M. BOUBY relève que tout est noté dans les statuts des Départements d'enseignement. Or il n'y est pas question d'un Bureau des masters !

M. BOUBY pense que le Rectorat attribuera plus d'étudiants que la capacité d'accueil indiquée par la Faculté.

Pour **M. VERNICOS**, il est donc nécessaire de demander des choses réalisables par la Faculté. Le Rectorat ne voudra pas avoir sur les bras 100 étudiants qu'il ne saura pas où caser.

M. HOFFMANN ajoute que cela n'empêche pas la Faculté de faire remonter un chiffre raisonnable par rapport à ses capacités d'accueil.

M. BOUBY approuve les propos de la Direction de la Faculté des Sciences : le chiffre doit être réel.

M. VERNICOS informe **M. HOFFMANN** que d'autres UFR ont refusé de faire remonter leurs capacités d'accueil et ont écrit des motions expliquant que l'État ne leur donne pas les moyens de mettre en place ce projet de loi correctement.

M. HOFFMANN pense qu'il est plus raisonnable de faire remonter un chiffre réel pour montrer les difficultés rencontrées par la composante plutôt que de dire non. Il vaut mieux être présent dans le dialogue.

Pour **M. VERNICOS**, l'État n'est pas raisonnable car il demande des choses irréalisables. Pourquoi serait-on raisonnables avec lui ?

Pour **M. HOFFMANN** cette réaction n'est pas positive.

Selon **M. LEMOIGNO**, il serait préférable de faire des choses et de dire que la Faculté peut accueillir des étudiants sous certaines conditions, notamment en faisant du L1 adapté. Si le Rectorat envoie d'autres étudiants, il sera possible de les inscrire mais la Faculté ne les mettra pas dans des groupes !

M. LEMOIGNO indique que lorsqu'une composante échange des motions avec le Rectorat ou le ministère, cela reste entre nous. Mais quand les étudiants sont là et qu'il n'y a personne devant eux, c'est toute la population qui est impactée. Dans ce cas, c'est la Faculté qui prend position en renvoyant la responsabilité sur le ministère.

M. LEMOIGNO rappelle que pendant des années, la Faculté a accepté d'accueillir tous ces étudiants. Cette fois-ci il faut dire «*Stop, on ne prend plus d'étudiants !*».

M. VERNICOS croit que ces derniers ne resteront pas à la porte de l'université. Il faut avoir un discours excessif et médiatique pour dire que la Faculté n'est pas capable de mettre en place cette réforme avec le peu de moyen dont elle dispose.

Pour **M. HOFFMANN**, il convient de dire ce que la Faculté des Sciences peut faire et ce qu'elle a pour le réaliser. Elle ne pourra pas fonctionner avec d'autres contraintes !

M. GODELLE ajoute que les problèmes de moyens restent dans la presse, notamment quand il y a des étudiants qui sont assis sur des gradins et ne peuvent pas participer à des enseignements...

M. VERNICOS pense que travailler avec 1300 étudiants - 42 groupes à 35 étudiants - permettrait de réaliser un travail correct à condition qu'il y ait des volontaires pour rencontrer les étudiants 1 par 1 et faire le contrat.

Pour **M. SABY**, il serait intéressant de réaliser un historique pour voir si les courbes ont varié depuis 10 ans.

M. SABY se rappelle, il y a 10 ans, d'un effectif de 1300 à 1500 étudiants : la réussite n'était pas meilleure.

M. GODELLE pense qu'il y a des moyens de proposer des solutions où au lieu de voir les étudiants 1 par 1, il y aura des petits groupes. On réaliserait dans une 1^{ère} séquence une orientation et un diagnostic concernant les étudiants. Cela serait possible, et même probablement avec plus d'étudiants que 1300.

M. GODELLE explique que lorsqu'on lui demande quelque chose de débile, il préfère donner une réponse intelligente.

Au vu de l'heure, **M. HOFFMANN** suggère à l'assemblée de se réunir jeudi 14 décembre prochain à 17h pour avancer dans la réflexion.

M. VERNICOS demande les motifs de cette urgence.

M. GODELLE lui rappelle la deadline du 15 janvier 2018.

M. HOFFMANN souligne que le Salon de l'étudiant se tiendra du 11 au 14 janvier 2018 : il convient de pouvoir renseigner les futurs étudiants ainsi que leur famille.

M. HOFFMANN note que l'APESS s'est toujours bien « vendue » au Salon de l'Étudiant. Il faut voir ce que l'on va pouvoir proposer aux familles.

M. VERNICOS rétorque qu'il faut faire avec ce que l'on a.

M. HOFFMANN préfère évoquer ce qui se fera à la rentrée 2018 : est-ce que l'APESS sera maintenue l'an prochain ? Comment doit-elle évoluer si elle le doit ?

Pour **M. VERNICOS**, il s'agit d'une bonne question !

M. HOFFMANN indique qu'elle sera posée en réunion du jeudi 14 décembre 2017.

M. HOFFMANN signale que l'APESS impacte tout le potentiel de la Faculté car des moyens supplémentaires doivent être mis sur certains étudiants.

Pour **M. HOFFMANN**, il faut continuer cette discussion très rapidement pour que l'équipe de direction puisse avancer.

M. HOFFMANN souhaite que la décision soit prise collégalement.

M. ROUSSET craint que la loi, lorsqu'elle sera votée, impose tout et que la Faculté ne puisse rien faire, à moins que la Direction sache déjà qu'elle dispose d'une certaine marge de manœuvre....

M. LEMOIGNO rappelle que la Direction n'a pas d'informations en off. Le ministère a répondu au Vice-Président de la CFVU qu'il n'a pas toutes les données ni toutes les conséquences du projet de loi. Le ministère invite ce dernier à lui poser toutes les questions : il verra ce qu'il peut répondre ensuite.

M. VERNICOS insiste : « *Il n'est pas possible de travailler sur un texte sans savoir où l'on va !* ».

Pour **M. VERNICOS**, il faut avancer avec ce qu'on a. Il se demande pourquoi changer l'APESS sauf si ce dispositif ne fonctionne pas.

M. LEMOIGNO pense l'inverse de **M. VERNICOS**. Il faut en profiter pour dire que certains étudiants ne sont pas adaptés pour entrer en L1 tout de suite et indiquer que la Faculté va mettre en place, pour X étudiants, une voie dérivée.

M. HOFFMANN souhaite que le Conseil discute sur le « X étudiants » car cette donnée aura un impact sur le travail et la Faculté en général.

M. HOFFMANN le répète : la réunion du jeudi 14 décembre permettra de discuter de l'APESS et du « X étudiants ».

Mme ROLLAND ajoute qu'il faut aussi parler des ECTS.

Selon **M. HOFFMANN**, dès que l'on saura comment faire évoluer l'APESS, on pourra naturellement faire des choses avec les ECTS. L'équipe de Direction a déjà des idées, tout comme certains membres du Conseil. En regroupant les idées de chacun, on pourra faire une APCESS plus aboutie.

M. HOFFMANN note que ce dispositif doit évoluer sans quoi, il n'existera plus dans deux ans.

M. VERNICOS ne sait pas ce qu'il adviendra dans deux ans...

Pour **M. HOFFMANN**, il faut avancer, faire évoluer les choses, tel que le souhaite la Faculté.

M. VERNICOS observe qu'il convient d'avoir les moyens pour cela.

M. HOFFMANN indique que lors de la réunion inter-composantes organisée par le VP CFVU de l'UM, il a été demandé à la Direction de l'UFR Sciences de présenter l'APCESS. Des transparents ont été projetés pour expliquer où en était la Faculté et la direction dans laquelle elle souhaiterait évoluer.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. MANCHERON**.

M. MANCHERON trouve intéressant de mettre en place le groupe de travail le lendemain de cette séance... à 17h.

M. HOFFMANN n'a pas le choix.

M. MANCHERON note que beaucoup de groupes de travail sont déjà en cours. Réfléchir à l'APCESS, juste en termes administratif - nombre de groupes, salles - n'a pas de sens.

M. MANCHERON demande si faire cette réunion le lendemain de ce Conseil ne fera pas double emploi avec les réflexions des différents groupes de travail déjà en cours.

M. HOFFMANN souhaiterait décomposer cette réflexion en deux temps :

- le 1^{er} temps serait de savoir comment faire évoluer l'APCESS par rapport aux groupes de L1. Faut-il intensifier le système, ou pas ? Il convient également de voir comment et dans quelle quantité étoffer l'APCESS.

- dans un 2^d temps, il est important de réfléchir concernant le taux d'abandons à l'APCESS : n'est-il pas dû au fait qu'il n'y a pas d'ECTS liés à ce dispositif ?

M. HOFFMANN se demande si les étudiants peuvent s'accrocher à une APEES plus longue disposant d'ECTS : peut-être y aurait-il moins d'abandons ?...

M. HOFFMANN souhaiterait qu'un étudiant suivant l'APESS sur 2 ans puisse acquérir des compétences et connaissances qui lui donnent l'aptitude de continuer en L2. L'étudiant aura réussi son contrat, il pourra alors poursuivre ses études.

M. MANCHERON pense qu'il faut que l'offre de formation évolue mais craint que si l'APESS est désignée dans l'actuelle, cela signifie qu'on l'entérine.

M. HOFFMANN indique qu'elle l'est déjà du fait du LMD4. Une grande partie du L1 ne sera pas modifiée. Les choses sont en place, ce qui ne signifie pas qu'en mettant en place ce type de formations il n'y ait pas de mouvements au niveau du L1. Des réflexions devront alors être initiées autour de cet élément en construction.

M. GODELLE approuve les propos de **M. MANCHERON**. Il faut profiter de cette occasion pour regarder, dans cette nouvelle APESS, les nouvelles méthodes pédagogiques apportant des réponses à la question.

M. MANCHERON rappelle sa crainte : celle que le groupe de réflexion sur l'évolution de l'APESS ne court-circuite la réflexion pédagogique, plus générale et plus profonde, réalisée en parallèle par d'autres groupes de travail.

M. LEMOIGNO précise que ce groupe de travail n'abordera pas l'aspect pédagogique.

M. HOFFMANN conclut en invitant les membres du Conseil à cette rencontre qui se tiendra le jeudi 14 décembre, à 17h, Grande salle de réunion du bâtiment 13 et permettra de poursuivre la discussion de ce jour.

Sans autre intervention de la part de l'assemblée, **Monsieur HOFFMANN** propose que la 3ème séance - année universitaire 2017 - 2018 du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 11 heures 55**.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée et rappelle que le prochain Conseil exceptionnel se réunira le **22 décembre prochain à 9h00, à la Salle des Actes, du campus Triolet**.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance

Alain HOFFMANN

Sandra GAUCERAND

CALENDRIER DES CONSEILS DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE MONTPELLIER

Conseil	Date	Lieu
°282bis	décembre 2017	Salle des Actes
°283	janvier 2018	Salle des Actes

DESTINATAIRES

1. **Membres du Conseil** de la Faculté des Sciences de Montpellier,
2. **Philippe AUGE**, Président UM,
3. **Bruno FABRE**, Vice-président du Conseil d'Administration UM,
4. **Jacques MERCIER**, Vice-président chargé de la Recherche UM,
5. **Jean-Patrick RESPAUT**, Vice-président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire UM,
6. **Christian LAGARDE**, Vice-Président délégué aux affaires statutaires et générales UM,
7. **Alexis VANDEVENTER**, Vice-président étudiant UM,
8. **Romain JACQUET**, Directeur Général des Services UM,
9. **Philippe LASHERMES**, DGSA chargé des ressources humaines et des affaires budgétaires UM,
10. **Pascale SAURET**, DGSA chargée de la formation et des vies étudiantes et institutionnelle UM,
11. **Sébastien PONS**, DGSA, chargé de l'analyse stratégique et de la conduite du changement UM,
12. **Yves CORREC**, DGSA, chargé du patrimoine immobilier, logistique et hygiène et sécurité UM,
13. **Claude BAGNOL**, Administrateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur chargé des systèmes d'information et du numérique UM,
14. **Charles PINERO**, Directeur des Ressources Humaines UM,
15. **Directeurs Adjoints et Directeurs de Département d'enseignement FdS**,
16. **Chefs de Service FdS**.